



Escroquerie Mxxx Invxxxx

Par **sylviem**, le **18/01/2021** à **06:40**

Bonjour, (on dit **Bonjour** en arrivant quelque part, non ?)

Ma mère de bientôt 80 ans, s'est fait arnaquer par un site internet (Mxx invxx.com) de comptes soit disant à terme, qui lui ont fait miroiter un gain soit disant substantiel (348 000 €) et un site qui, en fait, n'existe pas. Elle a fait procéder à plusieurs virements de ses comptes (environ une trentaine), je tiens à signaler qu'elle a quatre banques différentes, tout cela pour une somme de 196 000 €. Après recherches, ces virements sont partis au Portugal, Zagreb, Espagne, etc. Elle a porté plainte auprès de la gendarmerie pour escroquerie. Nous avons déjà rencontré trois banques qui vont tenter un retour de fonds mais nous ont bien prévenu qu'il n'y a pas grand espoir, il nous reste une banque à voir la semaine prochaine. Il se révèle que, lors de notre contact avec les trois conseillers, ceux-ci l'avaient prévenue de ne pas faire ces virements, sentant que c'était une arnaque, mais elle n'a pas voulu les écouter, elle a même signé une décharge pour certaines. Le quatrième conseiller ne s'était même pas aperçu des virements faits sous prétexte que ceux-ci avaient procédé par internet.

Ma question est donc : vu qu'elle est totalement ruinée, elle n'a même pas les moyens de recourir à un avocat et malheureusement moi non plus. Quel recours a-t-elle pour tenter de récupérer son argent, sachant que sa plainte sera certainement classée sans suite.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, **merci d'avance** (on remercie après une **demande**) et bien cordialement,

Par **Tisuisse**, le **18/01/2021** à **06:53**

Bonjour,

Voyez le greffe de votre tribunal pour obtenir :

- un dossier à remplir pour avoir l'aide juridictionnelle pour votre mère,
- la liste des avocats acceptant cette aide juridictionnelle,

puis voyez avec l'avocat choisi comment orienter cette plainte.

Par **sylviem**, le **18/01/2021** à **07:01**

Merci de votre réponse, seulement ses revenus dépassent pour l'aide juridictionnelle.

Par **youris**, le **18/01/2021** à **09:57**

bonjour,

alors qu'actuellement les taux d'intérêt sont très bas, lorsqu'on vous promet des rendements élevés, c'est obligatoirement une arnaque surtout lorsque vos conseillers vous mettent en garde.

malheureusement même avec une procédure judiciaire, je crains que votre mère ne puisse pas récupérer son argent.

salutations

Par **sylviem**, le **19/01/2021** à **05:37**

Je le crains aussi, j'attends des suggestions pour d'éventuels recours.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/01/2021** à **06:25**

Quelles suggestions attendez-vous de ce forum. Seul votre avocat saura trouver lesdites suggestions, s'il y en a, et vous le payez pour ça.

Par **sylviem**, le **19/01/2021** à **06:40**

j'espérai que quelqu'un ait été confronté à ce genre de problème et aurait pu me donner des conseils. cldt

Par **Tisuisse**, le **19/01/2021** à **06:48**

Si ce quelqu'un n'est pas juriste, ses infos pourraient ne pas s'appliquer à votre cas. La seule personne qui vous serait d'une grande utilité est un avocat spécialisé, ce que je vous ai conseillé précédemment dans mon message du 18 janvier.